

# Accélération des divulgations systématiques

## Pour décision

Le Comité de Mise en oeuvre recommande au Conseil d'administration d'examiner les progrès accomplis dans la démarche visant à encourager les divulgations systématiques. Le Comité de Mise en œuvre a évalué la progression de la mise en œuvre des recommandations convenues en février 2018. La principale conclusion est que le passage aux divulgations systématiques a peu progressé dans les pays de mise en œuvre.

De plus amples efforts sont nécessaires pour accélérer la réalisation de cet objectif en 2020. Conformément au plan de travail 2020, le Secrétariat international entreprend une série d'activités d'appui à la mise en œuvre dans le but de recadrer et de relancer les discussions à ce sujet au sein des Groupes multipartites. Le Secrétariat entend aussi répondre aux demandes formulées par les pays de mise en œuvre qui souhaitent encourager l'apprentissage par les pairs et les meilleures pratiques afin de consolider les déclarations ITIE et de réduire les coûts.

Le Comité de Mise en oeuvre recommande au Conseil d'administration de créer un projet pilote sous la supervision du Comité de Mise en œuvre. Dans le cadre de ce projet pilote, le Secrétariat international collaborerait avec les Groupes multipartites qui souhaitent élaborer d'autres méthodes de rapportage ITIE en s'appuyant sur la compilation et l'analyse des données divulguées de façon systématique. Le projet pilote examinerait différents contextes et conditions afin d'encourager les Groupes multipartites à utiliser activement les données pour effectuer des analyses, influencer les décideurs politiques et informer un plus vaste éventail de personnes. Plusieurs pays de mise en œuvre ont déjà exprimé leur intérêt pour l'élaboration de telles approches.

# Accélération des divulgations systématiques

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| 1. Recommandation.....  | 3  |
| 2. Résumé .....   | 3  |
| 3. Contexte .....   | 6  |
| 4. Examen de la mise en œuvre des recommandations .....   | 7  |
| 5. Obstacles aux divulgations systématiques.....  | 15 |
| 6. Accélération des divulgations systématiques et mise en place de projets pilotes autour de méthodes alternatives..... | 18 |

## Documentation à l'appui

[Encourager les divulgations systématiques](#) (décision du Conseil d'administration [2018-08/BM-39](#))

### La compétence de l'ITIE pour les mesures proposées a-t-elle été établie ?

L'[Article 12](#) des statuts de l'association charge le Conseil d'administration de l'ITIE « d'examiner les questions de politique générales et spécifiques concernant l'association ITIE » (i) et « d'adopter des règles et procédures plus détaillées pour la gestion et le fonctionnement de l'ITIE ».

Les Termes de Référence pour le Comité de Mise en œuvre l'autorisent à superviser l'intégration des divulgations.

### Répercussions financières des mesures

Le présent document vise à rendre la mise en œuvre de l'ITIE plus efficace et moins coûteuse sur le long terme, afin de tenir compte de la diminution croissante des fonds disponibles pour la préparation des Rapports ITIE autonomes.

### Historique du document

|  |                 |
|--|-----------------|
| Soumission au Comité de Mise en œuvre            | 17 janvier 2020 |
| Examen par le Comité de Mise en œuvre            | 23 janvier 2020 |
| Approbation par le Comité de Mise en œuvre       | 29 janvier 2020 |
| Soumission au Conseil d'administration de l'ITIE | 30 janvier 2020 |

## 1. Recommandation

Le Comité de Mise en œuvre recommande au Conseil d'administration d'examiner les progrès accomplis dans la démarche visant à encourager les divulgations systématiques. Le Comité de Mise en œuvre a évalué la progression de la mise en œuvre des recommandations convenues en février 2018. La principale conclusion est que le passage aux divulgations systématiques a peu progressé dans les pays de mise en œuvre.

De plus amples efforts sont nécessaires pour accélérer la réalisation de cet objectif en 2020. Conformément au plan de travail 2020, le Secrétariat international entreprend une série d'activités d'appui à la mise en œuvre dans le but de recadrer et de relancer les discussions à ce sujet au sein des Groupes multipartites. Le Secrétariat entend aussi répondre aux demandes formulées par les pays de mise en œuvre qui souhaitent encourager l'apprentissage par les pairs et les meilleures pratiques afin de consolider les déclarations ITIE et de réduire les coûts.

Le Comité de Mise en œuvre recommande au Conseil d'administration de créer un projet pilote sous la supervision du Comité de Mise en œuvre. Dans le cadre de ce projet pilote, le Secrétariat international collaborerait avec les Groupes multipartites qui souhaitent élaborer d'autres méthodes de rapportage ITIE en s'appuyant sur la compilation et l'analyse des données divulguées de façon systématique. Le projet pilote examinerait différents contextes et conditions afin d'encourager les Groupes multipartites à utiliser activement les données pour effectuer des analyses, influencer les décideurs politiques et informer un plus vaste éventail de personnes. Plusieurs pays de mise en œuvre ont déjà exprimé leur intérêt pour l'élaboration de telles approches.

## 2. Résumé

En vertu de la Norme ITIE 2019, les pays de mise en œuvre doivent divulguer les informations requises dans des déclarations régulières émanant du gouvernement et des entreprises ainsi que sur des systèmes de consultation tels que des sites Internet, des portails de données et des rapports annuels. Les expressions « divulgation(s) systématique(s) », « divulgation(s) intégrée(s) » et « intégration de l'ITIE » désignent toutes cette même approche. En février 2018, le Conseil d'administration de l'ITIE a établi que la divulgation systématique allait devenir la norme par défaut et que les Rapports ITIE serviraient désormais à combler les lacunes et à répondre aux préoccupations concernant la qualité des données. Le présent document examine les progrès accomplis dans la démarche visant à encourager les divulgations systématiques conformément à la stratégie approuvée par le Conseil d'administration en février 2018 et formule des recommandations visant à accélérer ces progrès.

### Examen des recommandations précédentes

Le Secrétariat a examiné la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Conseil d'administration en février 2018 en vue d'encourager la divulgation systématique. **La principale conclusion est que le passage aux divulgations systématiques a peu progressé dans les pays de mise en œuvre.** La lenteur des progrès tient à différents facteurs comme l'inadéquation des mesures incitatives, le manque de soutien politique, de capacités et de moyens financiers, certaines incertitudes et un problème d'inertie (nous reviendrons sur ces difficultés dans la section 5).

Des avancées notables ont été réalisées pour encourager les divulgations systématiques conformément à la stratégie du Conseil d'administration, notamment par un recadrage de la Norme ITIE 2019. On observe aussi plusieurs exemples d'intégration de la divulgation dans les pays de l'ITIE (voir la section 4 ci-dessous). Cela étant, l'objectif ambitieux fixé en février 2018 n'a pas été atteint. Le Conseil d'administration avait alors convenu de ce qui suit : « ... d'ici la fin de l'année 2018, tous les pays mettant en œuvre l'ITIE devront avoir préparé un plan de travail chiffré commençant en 2019 et décrivant les étapes à suivre pour intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes des entreprises et de l'État sous trois à cinq ans. » En date du 10 janvier 2020, seuls onze pays de mise en œuvre (soit un cinquième d'entre eux) disposaient d'un plan de travail pour l'année 2020, et la plupart de ces pays n'avaient pas pleinement répondu à cette attente.

L'examen du Secrétariat constate aussi que les recommandations du Conseil d'administration concernant l'intégration de l'ITIE n'ont été que partiellement mises en œuvre. Ces recommandations invitaient les Groupes multipartites à élaborer un plan cohérent selon une approche unique qui n'encourageait pas la mise en place progressive de la divulgation systématique. La plus grande souplesse introduite dans les Normes 2016 et 2019 semble surtout utile aux pays qui disposent de systèmes robustes, qui émettent déjà des divulgations régulières et dont les institutions inspirent confiance. En revanche, dans les pays où les systèmes sont lacunaires, les divulgations limitées et les institutions de supervision peu fiables, l'attente fixée par le Conseil d'administration de l'ITIE est particulièrement difficile à satisfaire. La plupart de ces pays manquent d'un plan de transition crédible pour passer de la collecte et du rapprochement des données à la divulgation systématique.

#### Ce que l'ITIE devra faire en 2020 pour accélérer l'intégration de la divulgation

**Le travail d'intégration de l'ITIE devra être relancé et recadré.** Dans la majorité des pays de mise en œuvre, la publication des Rapports ITIE est une méthode bien ancrée et considérée comme fiable pour collecter et divulguer des données. Bien souvent, des obstacles institutionnels et techniques considérables freinent les divulgations systématiques émises par les entreprises et les entités de l'État, particulièrement dans les pays qui manquent de systèmes robustes et/ou de capacités. Ces pays ont besoin d'aide pour trouver des moyens d'améliorer les pratiques de divulgation régulière en tenant compte des priorités des parties prenantes et des contraintes de capacité. Il ne s'agit pas d'établir des feuilles de route autonomes, mais des actions concrètes et inscrites dans les plans de travail de l'ITIE.

Dans plusieurs pays, l'intégration des divulgations est perçue comme un exercice « tout ou rien » et considérée comme « un point à étudier une fois la conformité atteinte ». D'après la stratégie de communication du Secrétariat international, le problème de la lenteur de réalisation de la divulgation systématique doit être abordé en mettant en avant les exemples de réussite parmi les déclarations effectuées par les États et les entreprises en vertu de la nouvelle Norme. Il est primordial de définir plus clairement les attentes des entreprises et les exemples de meilleures pratiques en matière de divulgation systématique. Une révision des documents d'orientation et de formation de l'ITIE est aussi en cours pour souligner la possibilité de mettre en œuvre la divulgation systématique de façon progressive en adoptant des mesures rentables conformes aux priorités nationales et aux Exigences ITIE.

**Le Secrétariat insistera sur le rôle central des Groupes multipartites.** La Norvège est le seul pays à avoir « pleinement intégré » la mise en œuvre de l'ITIE en vertu de la Norme 2016.

Parallèlement, la Norvège a aussi demandé au Conseil d'administration d'approuver la dissolution de son Groupe multipartite, avec l'aval des parties prenantes. Cette demande parallèle a donné l'impression que l'intégration de la divulgation comportait des risques, dont celui de réduire l'importance des Groupes multipartites (et des secrétariats nationaux). L'expérience en la matière démontre le contraire, à savoir que la transition vers une divulgation systématique nécessite un travail de supervision important de la part du Groupe multipartite, ainsi que sa collaboration avec les décideurs responsables des réformes en matière de gouvernance. Ce travail d'intégration renforce le lien entre l'ITIE et d'autres réseaux et projets de réformes, et peut ouvrir de nouvelles possibilités d'appui et de financement. Il permet aussi aux Groupes multipartites de reconsidérer leur rôle en matière d'analyse des données, de diffusion des informations et de promotion du débat public (en plus de la production des Rapports). Une révision des supports d'orientation et de communication de l'ITIE est en cours pour mettre en avant ces possibilités.

**Dans le même temps, le Secrétariat international travaillera au renforcement des déclarations ITIE et à la réduction des coûts.** Les pays de mise en œuvre (et les organisations qui les soutiennent financièrement) ont clairement fait état des difficultés rencontrées dans le processus de déclaration ITIE. D'autres efforts sont nécessaires pour renforcer l'efficacité, la régularité, la ponctualité et la rentabilité du processus. Les Termes de Référence applicables au rapportage ITIE dans la Norme ITIE 2019 (récemment révisée) offrent une latitude considérable aux Groupes multipartites et aux secrétariats nationaux pour réduire la complexité et le coût du rapportage ITIE. Ceux-ci peuvent notamment clarifier le périmètre afin d'exclure les Exigences qui ne sont pas applicables ou significatives ; fixer des définitions et des seuils adéquats concernant la matérialité ; améliorer les communications avec les entités déclarantes ; aligner les calendriers de rapportage avec les autres activités relatives aux audits et à la conformité ; et rationaliser la collecte des données. Plusieurs pays de l'ITIE cherchent comment accélérer la collecte de données et renforcer la collaboration avec les institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

### Recommandation

La Norme ITIE 2019 permet aux pays de mise en œuvre de s'écarter des Termes de Référence standard applicables au rapportage ITIE avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration. L'Exigence 4.9 autorise aussi le Conseil d'administration à approuver des procédures de rapportage alternatives. L'examen des Rapports ITIE effectué en 2019 a fait ressortir plusieurs façons d'améliorer l'efficacité du rapportage ITIE. Certains pays sont toutefois réticents à abandonner les méthodes de rapportage actuelles, particulièrement lorsqu'ils rencontrent des difficultés pour tenir les échéances de déclaration et de Validation. Les pays qui ont récemment publié des Rapports ITIE pourraient accepter de revoir leurs pratiques de rapportage.

**Le Comité de Mise en œuvre recommande au Conseil d'administration de créer un projet pilote sous la supervision du Comité de Mise en œuvre. Dans le cadre de ce projet pilote, le Secrétariat international collaborerait avec les Groupes multipartites qui souhaitent élaborer d'autres méthodes de rapportage ITIE en s'appuyant sur la compilation et l'analyse des données divulguées de façon systématique. Le projet pilote examinerait différents contextes et conditions afin d'encourager les Groupes multipartites à utiliser activement les données pour effectuer des analyses, influencer les décideurs politiques et informer un plus vaste éventail de personnes. Plusieurs pays de mise en œuvre ont déjà exprimé leur intérêt pour l'élaboration de telles approches.**

Dans les pays qui ont déjà bien avancé sur la divulgation systématique, par exemple, la collecte de données par le biais de l'ITIE est de plus en plus redondante. Le rôle de l'Administrateur Indépendant pourrait désormais consister à : 1) compiler les informations divulguées par les entreprises et entités de l'État (notamment sur les activités d'audit et d'assurance qualité) ; 2) identifier les lacunes, incohérences et irrégularités ; 3) collecter les données supplémentaires (au besoin) afin de constituer un Rapport ITIE complet. L'Administrateur Indépendant pourrait se charger d'évaluer la conformité des entités déclarantes à la Norme ITIE, ainsi qu'aux recommandations (le cas échéant) sur les priorités à suivre pour améliorer les pratiques de divulgation, résoudre les problèmes de qualité des données et accroître l'accessibilité des données.

Comme indiqué ci-dessus, cette approche n'est aucunement une logique « tout ou rien ». Le projet pilote devrait envisager un vaste éventail de contextes et de conditions. Il est possible d'imaginer une application secteur après secteur ou une approche hybride combinant un rapportage ITIE conventionnel et un système de déclaration systématique pour certaines Exigences.

En gagnant du temps sur la collecte de données, le Groupe multipartite pourrait se concentrer sur le rôle que ces informations peuvent jouer dans la promotion d'un débat public éclairé. Il serait possible d'encourager les Groupes multipartites à coordonner plus activement les analyses et le travail de diffusion qui vise à influencer les décideurs et à communiquer les informations à différents utilisateurs.

Il est aussi nécessaire de trouver les méthodes (et normes professionnelles) qui soutiendraient ce travail, afin de définir les rôles et responsabilités des entités déclarantes, du Groupe multipartite, de l'Administrateur Indépendant et du secrétariat national, ainsi que d'évaluer les implications en termes de coûts. Il est proposé que le Comité de Mise en œuvre supervise ce travail, et qu'un point sur la situation soit préparé à l'approche de la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu en juin. Le Comité de Mise en œuvre pourra également déterminer la possibilité pour les pays participant au projet pilote de bénéficier d'un délai supplémentaire afin qu'ils puissent respecter les échéances de rapportage et de Validation.

### 3. Contexte

Encourager la « divulgation systématique » (ou « intégrée ») n'est pas une idée nouvelle. En 2005, la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'ITIE à Londres a approuvé les Critères de l'ITIE qui veulent que « tous les paiements significatifs, versés par les entreprises aux gouvernements, au titre de l'exploitation pétrolière, gazière et minière [...] et tous les revenus significatifs, reçus par les gouvernements [...] [soient] publiés et diffusés régulièrement au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible » (Critères de l'ITIE, 2005, §1). La Conférence a aussi établi un groupe consultatif international pour orienter les travaux complémentaires visant à formuler et à perfectionner les propositions portant sur l'avenir de l'ITIE. [Le rapport du groupe consultatif international](#) indiquait ce qui suit :

*En ce qui concerne les dispositions futures pour l'ITIE au niveau des pays et au niveau international, l'IAG a réaffirmé le principe comme quoi ce sont les gouvernements participants eux-mêmes qui devraient conserver la responsabilité principale de la mise en œuvre de l'ITIE. La communauté internationale devrait soutenir les pays qui souhaitent*

*appliquer l'ITIE. L'IAG a reconnu qu'une structure internationale était nécessaire pour canaliser les conseils et le soutien financier, ainsi que pour échanger les leçons apprises. Néanmoins, cette structure devra être « légère » et conçue en pensant à l'objectif ultime de l'ITIE, qui est de s'intégrer, c'est-à-dire que ses critères et principes deviendront la manière normale de travailler dans toutes les industries extractives pertinentes d'ici trois à cinq ans.* (La dernière phrase n'est pas surlignée en gras dans l'original.)

Bien que le groupe consultatif international ait plaidé en faveur d'un processus « léger, qui ne crée pas de travail administratif superflu » et qui « dans la mesure du possible, utilise les organisations et capacités existantes », de nombreux pays ont souvent négligé de promouvoir les divulgations régulières des entreprises et des entités de l'État. Effectivement, les divulgations ont été demandées par le biais d'une procédure de déclaration ITIE spécifique, qui prévoit ce qui suit : « Les paiements et les revenus sont réconciliés par un administrateur crédible et indépendant, qui applique des normes internationales d'audit ; l'opinion de l'administrateur quant à cette réconciliation, y compris les divergences éventuellement identifiées, doit être publiée » (Critères de l'ITIE, 2005, §3).

En février 2018, le Conseil d'administration de l'ITIE a adopté une série de recommandations visant à encourager les pays de mise en œuvre à passer à la divulgation systématique<sup>1</sup>. Le Conseil d'administration a publié la déclaration suivante :

***Le Conseil d'administration de l'ITIE réaffirme que les pays de mise en œuvre doivent prendre des mesures pour intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes de l'État et des entreprises.*** Une explication devra être apportée sur les procédures sous-jacentes d'audit et d'assurance appliquées aux données. Les pièces justificatives devront alors être accessibles à tous. La Norme ITIE 2016 facilite cette transition. La divulgation systématique est désormais la norme, tandis que les Rapports ITIE serviront à combler toute lacune éventuelle et à répondre aux inquiétudes concernant la qualité des données.

*En prenant cette décision, le Conseil d'administration reconnaît les difficultés rencontrées par les pays de mise en œuvre pour réaliser pleinement l'intégration. Dans certains pays, cette transition nécessitera de vastes réformes ainsi qu'une assistance continue sur le plan politique, technique et financier. Tous les pays ne seront pas en mesure de réaliser cette transition au même rythme. Les Groupes multipartites devront évaluer leurs possibilités et leurs priorités.*

Pour appuyer cette décision, le Conseil d'administration de l'ITIE a élaboré neuf recommandations plus détaillées.

## 4. Examen de la mise en œuvre des recommandations

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de chacune de ces neuf recommandations sont évalués ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil d'administration 2018-8/BM-39/BP-39-4-A

Tableau 1 – Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration visant à encourager les divulgations systématiques

| Recommandation   | Évaluation des progrès   |
|--|--|
| <p>R1. Qu'il est attendu des pays mettant en œuvre l'ITIE qu'ils élaborent d'ici fin 2018 des plans de travail chiffrés pour 2019 et au-delà prévoyant des mesures visant à intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes des entreprises et des gouvernements, dans un délai de trois à cinq ans, en prévoyant une période de transition prolongée si nécessaire<sup>2</sup>. Cette approche reconnaît que les circonstances varient selon les pays, que tous ne seront pas en mesure de mener la transition au même rythme et que les conséquences financières doivent être envisagées à court et à long terme. Elle permet aux Groupes multipartites de demander un calendrier de transition plus long si nécessaire.</p> <p>Pour soutenir ce travail, la <a href="#">note d'orientation sur l'élaboration d'un plan de travail de l'ITIE</a> devra être révisée afin d'assurer une focalisation plus marquée sur une divulgation systématique. Il s'agira notamment de clarifier les liens avec les systèmes existants et les réformes, telles que celles de la gestion des finances publiques, des procédures d'audit et d'assurance qualité, des consultations du public, et des initiatives pour un gouvernement transparent et une gouvernance électronique. Le Secrétariat devra également élaborer des documents d'orientation supplémentaires indiquant comment il est possible de satisfaire aux Exigences ITIE par le</p> | <p><b>Partiellement mise en œuvre</b></p> <p>La note d'orientation sur les plans de travail (<a href="#">Note d'orientation 2</a>) a été mise à jour en août 2018. D'autres moyens pourraient être mis en œuvre pour appuyer ce travail, notamment un renfort de l'assistance technique et des mesures d'appui et d'encouragement. En décembre 2019, le Secrétariat international a organisé cinq webinaires régionaux pour aider les Groupes multipartites des pays de mise en œuvre à actualiser les plans de travail annuels pour l'année 2020. Récemment, le Secrétariat a aussi entrepris de faire le point sur les plans de travail 2020 afin de recenser les bonnes pratiques et d'identifier les pays qui nécessitent un appui plus ciblé.</p> <p>La majorité des pays n'ont pas progressé de façon satisfaisante dans la mise à jour de leur plan de travail en vue de la transition vers la divulgation systématique. La plupart des Groupes multipartites continuent d'éprouver des difficultés pour adopter une approche globale en la matière. Bon nombre d'entre eux ont du mal à imaginer ce à quoi la divulgation systématique peut ressembler dans la pratique, à l'exception des portails en ligne qui restent inabordables pour la plupart des pays.</p> <p>D'après l'étude des plans de travail figurant dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre de février 2019, 28 pays (57 %) avaient mis à jour leurs plans de travail 2019, mais seuls 19 d'entre eux avaient inclus des activités liées à la divulgation systématique. D'après la nouvelle étude figurant dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre de février 2020, au 10 janvier 2020, plus de la moitié des pays de mise en œuvre (28) avaient mis à jour leurs plans de travail 2019, contre</p> |

<sup>2</sup> Les pays disposent ainsi d'une année (2018) pour étudier les possibilités et difficultés liées à l'intégration de la divulgation, ce qui leur permettra de disposer d'un plan d'intégration d'ici à la prochaine Conférence mondiale.



|   |  |
|---|--|
| <p>biais des divulgations systématiques des gouvernements et des entreprises.</p>   | <p>seulement 19 pour les plans de travail 2020. Sur ces 19 pays, 14 plans de travail incluait des activités liées à la délimitation du périmètre de la divulgation systématique, et 11 incluait des activités concrètes de transition vers la divulgation systématique de certaines données ITIE.</p> <p>La lenteur des progrès réalisés dans l'adaptation des plans de travail à l'objectif d'une divulgation systématique par défaut montre que le délai de trois à cinq ans prévu pour l'intégration de la mise en œuvre de l'ITIE n'est pas réaliste.</p>  |
| <p>R2. Que le Conseil d'administration de l'ITIE encourage les pays de mise en œuvre, les organisations et pays soutenant l'ITIE à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans de travail, en se focalisant davantage sur l'appui aux réformes visant à promouvoir une divulgation systématique plutôt que sur le financement des Rapports ITIE. Le financement fourni pour la phase de transition servira à réaliser des études de faisabilité et à s'assurer que l'assistance technique et les conseils en matière de mise en œuvre de l'ITIE se concentrent sur les façons d'appliquer la divulgation systématique. Cela donnera l'occasion d'aborder les grandes contraintes de financement rencontrées par de nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE pour veiller à ce que cette mise en œuvre soit financièrement viable.</p> | <p><b>Partiellement mise en œuvre</b></p> <p>La plupart des Groupes multipartites n'ont pas clairement chiffré la transition vers la divulgation systématique. Dans le meilleur des cas, les 19 pays ayant mis à jour leur dernier plan de travail avec des activités concrètes visant à établir ou renforcer la divulgation systématique de certaines données ITIE ont prévu les coûts associés.</p> <p>La majorité des activités concrètes de divulgation systématique présentées dans les plans de travail 2020 des 11 pays sont financées par des partenaires de développement tels que la Banque mondiale, la Coopération internationale allemande (GiZ), le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DfID) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).</p> <p>Certains partenaires de développement ont financé des études de faisabilité de la divulgation systématique, comme la GiZ en Arménie et en Mauritanie, et la Banque mondiale en Indonésie. Une subvention de 55 000 dollars US a été octroyée au Secrétariat international par le DfID afin d'appuyer les efforts de divulgation systématique en 2020. Les financements restent toutefois insuffisants pour couvrir les études de faisabilité et les activités concrètes des pays de mise en œuvre.</p> <p>L'intégration des données financières dans les déclarations des entreprises reste trop limitée. En janvier 2020, sur les 11 pays ayant prévu des activités concernant la divulgation</p> |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>systématique dans leur dernier plan de travail, aucun n'avait inclus d'activités liées aux divulgations systématiques des entreprises privées.</p>  |
| <p>R3. Que les notes d'orientation pour les pays candidats potentiels (par exemple, la <a href="#">note d'orientation sur la manière de devenir un pays mettant en œuvre l'ITIE</a>) soient mises à jour, en décrivant les divulgations effectuées par le biais des systèmes existants et en encourageant les pays candidats potentiels à identifier dès le départ les obstacles éventuels à la soumission de divulgations systématiques. Le Conseil d'administration pourrait envisager d'exiger de tous les nouveaux pays candidats qu'ils mènent une étude de faisabilité de l'intégration. Cette étude comprendrait un examen des plateformes existantes pour les divulgations d'informations, la consultation et le dialogue avec le public, plutôt que de créer des Rapports ITIE et des Groupes multipartites autonomes.</p> | <p><b>Partiellement mise en œuvre</b></p> <p>Relativement peu de progrès ont été réalisés dans la prise en compte de la divulgation systématique dans les demandes de candidatures à l'ITIE, principalement car la sensibilisation au sens large ne comptait pas parmi les priorités du Conseil d'administration de l'ITIE en 2018 et en 2019.</p> <p>C'est généralement un Rapport ITIE traditionnel qui est demandé aux nouveaux pays qui disposent de deux ans et demi pour préparer leur premier rapport. Cette approche a pour objectif de recenser les divulgations systématiques existantes, pour ensuite élaborer des plans concrets visant à accomplir une transition complète vers l'intégration de la mise en œuvre de l'ITIE à moyen terme.</p> <p>En Amérique latine, l'Argentine et le Mexique avaient prévu d'instaurer une divulgation systématique des données ITIE dès le départ, mais l'approche traditionnelle consistant à publier un Rapport ITIE autonome a été privilégiée dans les deux cas. Au Mexique, la transition politique du deuxième semestre 2018 a montré les faiblesses de la coordination intergouvernementale, ce qui a justifié une priorisation du rapportage ITIE conventionnel. Dans le cas de l'Argentine, le premier cycle de rapportage ITIE vise actuellement à recenser les divulgations systématiques existantes, pour ensuite passer à la divulgation systématique à moyen terme (après trois ans).</p> <p>Les Pays-Bas ont aussi choisi la méthode traditionnelle pour leur premier cycle de rapportage, mais ils pourraient passer à l'intégration des déclarations lors des prochains cycles.</p> <p>Avec l'aide du Secrétariat international, qui a notamment effectué une visite de sensibilisation en décembre 2019, l'Ouganda examine comment faire pour intégrer une partie des déclarations ITIE dans le cadre de sa</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>demande de candidature, en s'appuyant sur les capacités du Bureau du vérificateur général pour assurer les services d'Administrateur Indépendant dans un premier temps.</p>  |
| <p>R4. Que les activités de sensibilisation et de formation et les <a href="#">Termes de Référence pour l'étude de faisabilité sur l'intégration de la divulgation</a> soient révisés de manière à accroître l'attention accordée au futur rôle du Groupe multipartite et aux consultations multipartites, parallèlement à des discussions d'ordre technique concernant la ponctualité, l'exhaustivité et la fiabilité des divulgations. Il faudra notamment prévoir des possibilités en matière d'évaluation des résultats et de l'impact (Exigence 7).</p> | <p><b>Partiellement mise en œuvre</b></p> <p>Le Secrétariat international a accordé une certaine attention à cette question, notamment en actualisant les orientations et les Termes de Référence standard. Cependant, les documents généraux d'orientation du Secrétariat international concernant le rôle futur du Groupe multipartite et des consultations des parties prenantes dans le cadre de la divulgation systématique n'ont pas encore été harmonisés avec les orientations détaillées adressées aux pays. La dernière mise à jour des <a href="#">Termes de Référence pour l'étude de faisabilité sur la divulgation systématique</a> (précédemment nommés Termes de Référence pour l'étude de faisabilité sur l'intégration de la divulgation) date de mars 2018. En avril 2018, une <a href="#">trousse à outils pour l'intégration des divulgations de l'ITIE</a> a été créée et publiée. Le modèle de données résumées 2.0 lancé en juillet 2019 contient une cartographie générale des divulgations systématiques dont les pays peuvent s'inspirer pour élaborer des études de faisabilité abouties.</p> <p>Les partenaires, particulièrement ceux issus de la société civile, ont éclairé les conversations générales concernant la façon de mener les consultations des parties prenantes une fois la mise en œuvre de l'ITIE intégrée. En juin 2019, après une consultation publique, l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI) a publié une <a href="#">note d'information</a> sur les possibilités et les risques que représente l'intégration de l'ITIE pour la société civile. En octobre 2019, NRGI a aussi publié des entretiens avec des acteurs de la société civile qui rendent compte des perspectives nationales concernant l'intégration de l'ITIE.</p> <p>Comme le montrent les résultats relatifs à la cinquième recommandation, des progrès ont été accomplis dans la révision de la note d'orientation concernant la <i>mise en place</i> des Groupes multipartites, mais les orientations relatives à la <i>supervision du cycle de</i></p> |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>déclaration par le Groupe multipartite doivent encore être mises à jour.</p>   |
| <p>R5. Que la <a href="#">note d'orientation sur la mise en place et la gouvernance des Groupes multipartites</a> soit revue, en soulignant l'importance du rôle du Groupe multipartite dans la recherche de solutions d'intégration. La note d'orientation devra également préciser que les pays mettant en œuvre l'ITIE pourraient examiner les possibilités d'intégrer les consultations et la supervision multipartites par le biais des organes de représentation existants. Ceci pourra potentiellement augmenter l'engagement des parties prenantes et rendre la participation plus efficace. Lorsque des propositions de mise en œuvre intégrée ne prévoient pas de conserver la supervision conventionnelle exercée par le Groupe multipartite, il faut veiller à s'assurer que les processus alternatifs en place pour les consultations et les dialogues multipartites comprennent des possibilités de façonner le champ d'application et la nature de la transparence du secteur extractif et de soumettre des recommandations en matière de réformes de la gouvernance, et que toutes les parties prenantes aient la possibilité de participer aux prises de décisions, d'être entendues et d'apporter leur contribution. En l'absence de telles conditions, les demandes visant à intégrer une supervision multipartite ne seraient pas approuvées.</p> | <p><b>Pleinement mise en œuvre</b></p> <p>La note d'orientation concernant la mise en place des Groupes multipartites (<a href="#">Note d'orientation 14</a>) a été actualisée en août 2018 pour tenir compte de l'objectif de transition vers les divulgations systématiques. En revanche, la mise à jour de la note d'orientation concernant le suivi exercé par le Groupe multipartite sur le cycle de déclaration ITIE (<a href="#">Note d'orientation 8</a>) n'aura lieu qu'en 2020.</p> <p>Après la présentation de cette recommandation, le Secrétariat international a reçu des commentaires catégoriques sur l'importance de ne pas affaiblir le statut du Groupe multipartite. L'attention doit désormais s'axer sur les possibilités que l'intégration offre aux Groupes multipartites ainsi qu'aux autres méthodes de consultations multipartites possibles concernant la gouvernance du secteur extractif.</p> |
| <p>R6. Que le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Mise en œuvre, décide d'entreprendre un examen indépendant des Rapports ITIE préparés conformément aux <a href="#">Termes de Référence standard pour les services des Administrateurs Indépendants</a>. D'après les résultats</p>  | <p><b>Partiellement mise en œuvre</b></p> <p>Le Comité de Mise en œuvre a effectué un <a href="#">examen indépendant des Rapports ITIE et des rapports de rapprochement</a>, qui a été examiné par le groupe de travail chargé des Exigences ITIE de décembre 2018 à janvier 2019. Le groupe de travail s'est appuyé sur les conclusions de cet examen pour préparer la</p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p>des Validations 2016 et 2017, ceci comprendrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Une évaluation du respect de la procédure standardisée par l'Administrateur Indépendant ;</li> <li>ii. Un examen des procédures d'assurance qualité les plus couramment adoptées par les pays mettant en œuvre l'ITIE, du délai nécessaire et des coûts de conformité ;</li> <li>iii. Une évaluation indépendante visant à déterminer dans quelle mesure le travail entrepris garantit l'exhaustivité et la fiabilité des données.</li> </ul> <p>Le consultant sera également invité à proposer des amendements à la procédure et/ou à proposer des solutions alternatives efficaces d'un point de vue coût et qui fourniraient des assurances d'un niveau équivalent.</p> <p>Sous réserve des conclusions de cet examen, le Comité de Mise en œuvre examinera les modifications éventuelles aux <a href="#">Termes de Référence standard pour les services des Administrateurs Indépendants</a>, en renommant la procédure « Termes de Référence standard pour les divulgations ITIE » et en plaçant davantage l'accent sur des divulgations intégrées et systématiques et sur la consultation du public. Ceci pourrait inclure une clarification sur les attentes en termes de ponctualité des données ITIE, par exemple comme quoi les divulgations intégrées devront être publiées bien avant la règle des deux ans.</p> | <p>version 2019 de la Norme ITIE. En revanche, l'examen des Rapports ITIE n'a pas été examiné plus largement en dehors de ce travail et plusieurs de ses recommandations n'ont été ni envisagées ni mises en œuvre.</p> <p>L'<a href="#">examen des données</a> tirées des 42 premières Validations montre que seuls 35,7 % des pays ont pleinement appliqué les procédures standard et obtenu une évaluation concluant à des progrès « satisfaisants » concernant la fiabilité des données (Exigence 4.9). En revanche, six des huit pays qui ont effectué une deuxième Validation ont pleinement appliqué la mesure corrective.</p> <p>La Norme ITIE 2019 a été actualisée pour proposer d'autres méthodes de rapprochement dans le cadre du rapportage ITIE. L'Exigence 4.9 prévoit désormais que l'État et les entreprises doivent assurer par défaut l'exhaustivité et la fiabilité des divulgations de paiements et de revenus, que celles-ci soient ou non rapprochées.</p> <p>En décembre 2019, le Comité de Mise en œuvre a approuvé l'actualisation des Termes de Référence standard pour les services des Administrateurs Indépendants, qui sont des modifications relativement mineures visant à refléter les changements introduits dans la Norme ITIE 2019. Cependant, il reste nécessaire de trouver d'autres méthodes de rapprochement.</p> <p>Dans le cadre de son appui à la mise en œuvre, le Secrétariat international a ponctuellement encouragé les pays à chercher d'autres approches concernant la divulgation. À ce jour, aucun pays ne s'est encore avancé à proposer d'autres méthodes de rapprochement au Conseil d'administration.</p> |
| <p>R7. Que la <a href="#">note d'orientation concernant les politiques en matière de données ouvertes</a> soit révisée pour se focaliser davantage sur les politiques et</p>  | <p><b>Pleinement mise en œuvre</b></p> <p>Lors de sa téléconférence de décembre 2019, le Comité de Mise en œuvre a décidé d'actualiser et de fusionner deux anciennes</p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p>pratiques relatives aux données ouvertes des entreprises et des agences gouvernementales participantes. Bien qu'il soit important de s'assurer que les données figurant dans les Rapports ITIE soient plus accessibles, avec la transition vers une transparence intégrée, il sera d'autant plus crucial de veiller à ce que les entreprises et les agences gouvernementales qui sont les principales sources de données disposent de politiques et de pratiques en matière de données ouvertes, et d'envisager les mesures à prendre pour améliorer l'accès direct aux données.</p> | <p>notes d'orientation relatives aux données ouvertes – la première concernait la publication des données ITIE (<a href="#">Note d'orientation 19</a>) et la seconde portait sur l'élaboration des politiques relatives aux données ouvertes (<a href="#">Note d'orientation 27</a>) –, donnant ainsi lieu à une note d'orientation unique concernant les politiques et les divulgations relatives aux données ouvertes.</p> <p>La nouvelle politique de l'ITIE concernant les données ouvertes a été approuvée en avril 2019 et incluse dans la Norme ITIE 2019 (<a href="#">Chapitre 1, section 8</a>). Les principales mises à jour concernent les enseignements à tirer des expériences de mise en œuvre nationales et des nouvelles meilleures pratiques internationales, ainsi que les mesures visant à encourager les divulgations systématiques. Cependant, aucun pays de mise en œuvre n'a encore actualisé ses politiques de données ouvertes en conséquence. Le Secrétariat international ne s'est pas non plus encore concerté autour des mesures visant à encourager les pays de mise en œuvre à actualiser leurs politiques relatives aux données ouvertes.</p> |
| <p>R8. Que les divulgations intégrées et systématiques fassent l'objet d'une attention majeure lors de la Conférence mondiale 2019 de l'ITIE et dans le cadre du Prix du président de l'ITIE. Lors des préparatifs de la Conférence, le président de l'ITIE écrit au champion ITIE de chaque pays de mise en œuvre, pour appeler le gouvernement à s'engager dans l'intégration et demander que les Groupes multipartites examinent les possibilités en matière d'intégration et qu'ils en tiennent compte dans leurs prochains plans de travail.</p>                                   | <p><b>Partiellement mise en œuvre</b></p> <p>En juin 2019, la <a href="#">8<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'ITIE</a> a montré que l'intégration des données extractives dans les systèmes de déclaration de l'État et des entreprises facilitait l'ouverture, améliorait la prise de décisions et renforçait la confiance. Dans le cadre du Prix du président de l'ITIE qui est remis lors de la Conférence mondiale, l'accent a été mis sur la façon dont la collecte, l'intégration et l'utilisation des données relatives aux ressources naturelles peuvent renforcer la confiance entre les parties prenantes, les acteurs et les communautés à l'échelle nationale et infranationale.</p> <p>Les lettres officielles adressées aux pays de mise en œuvre ont souligné les possibilités offertes par la divulgation systématique de données ITIE, quoique parallèlement à d'autres informations concernant l'appui à la mise en œuvre. La présidente de l'ITIE n'a pas encore écrit au champion ITIE de chaque pays de mise en œuvre pour évoquer spécifiquement</p>   |

|   |  |
|---|--|
|   | l'inclusion des divulgations systématiques dans le plan de travail.  |
| R9. Le Conseil d'administration prie le Comité de Mise en œuvre de déterminer s'il serait nécessaire de réviser la Norme ITIE pour modifier ou supprimer les procédures et les processus qui deviennent redondants dans le cadre de la mise en œuvre intégrée. Sans pour autant modifier le contenu des Exigences ITIE relatives à la divulgation, cette révision permettrait de simplifier la mise en œuvre des Exigences ITIE et de s'assurer que la Norme ITIE est formulée de façon à mieux soutenir la divulgation systématique. | <b>Pleinement mise en œuvre</b><br><br>La Norme ITIE 2019 approuvée a été publiée le 18 juin 2019. Cette version continue d'inciter à remplacer la publication des Rapports ITIE par des divulgations systématiques, ce qui ouvre de nouvelles possibilités de discussion et de supervision pour le Groupe multipartite. Plus particulièrement, les révisions des Exigences 4.1 (sur l'exhaustivité) et 4.9 (sur la fiabilité) insistent moins sur le rapprochement et plus sur l'exhaustivité et la fiabilité des divulgations émanant des entités déclarantes. D'une façon plus générale, les Exigences de la Norme ITIE relatives à la divulgation des données ont été reformulées pour établir clairement que la divulgation systématique doit remplacer les Rapports ITIE comme méthode par défaut. |

## 5. Obstacles aux divulgations systématiques

Les progrès accomplis par les pays mettant en œuvre l'ITIE dans le passage des Rapports ITIE aux divulgations systématiques ont été plus lents que prévu. Le Secrétariat a répertorié cinq grands obstacles qui limitent la progression de cette transition.

### 1. Engagement politique

Les divulgations systématiques nécessitent un engagement et des actions de la part des différentes entités de l'État et entreprises auxquelles l'Administrateur Indépendant demande régulièrement des données. Les problèmes de gouvernance, de supervision et de capacité rencontrés par certains Groupes multipartites ont compliqué encore davantage les difficultés rencontrées pour planifier la transition vers la divulgation systématique. Lorsque les Groupes multipartites ne comptant pas de représentants des institutions concernées ou de personnes assez haut placées, les discussions autour de la divulgation systématique n'ont pas dépassé le stade de la théorie, dans le meilleur des cas. À l'heure actuelle, l'accent est principalement mis sur les entités de l'État, et moins sur les divulgations des entreprises. L'engagement du secrétariat national et des membres du Groupe multipartite doit déboucher sur un engagement institutionnel de la part de toutes les entités manipulant des données pertinentes pour l'ITIE. Cet objectif nécessite de démontrer les avantages des divulgations systématiques, mais aussi de proposer des orientations pratiques et adaptées.

### 2. Inertie et scepticisme

Le processus ITIE, les orientations et les documents standardisés s'axent traditionnellement sur l'élaboration des rapports de rapprochement, qui influent sur la vision et les attentes que les parties prenantes ont de l'ITIE. Les secrétariats nationaux et les Groupes multipartites des pays ayant une longue expérience dans la mise en œuvre de la Norme ITIE sont devenus des experts de la préparation des Rapports ITIE. Beaucoup s'inquiètent que l'intégration affaiblisse le rôle joué par les Groupes multipartites et les secrétariats nationaux. Le fait que la Norvège ait demandé simultanément de passer à la divulgation intégrée et à la mise en œuvre adaptée a créé une certaine confusion. La mise en œuvre adaptée, qui autorise la Norvège à solliciter les parties prenantes par d'autres biais que le Groupe multipartite, a donné la fausse impression que les demandes de mise en œuvre adaptée entraînent automatiquement une dissolution des responsabilités du Groupe multipartite concernant la supervision et la diffusion des divulgations de l'ITIE.

Dans le même temps, de plus en plus de parties prenantes considèrent que la méthode actuelle de rapportage n'est ni durable ni efficace. La procédure de recrutement d'un Administrateur Indépendant autorise un certain niveau de flexibilité, mais la plupart des Groupes multipartites s'axent sur le minutieux travail de rapprochement (souvent avec des seuils de matérialité faibles) tout en négligeant d'autres risques majeurs liés à la gouvernance et à la corruption. Bon nombre des parties prenantes de l'ITIE n'ont pas conscience que les demandes d'intégration adressées au Conseil d'administration de l'ITIE portent uniquement sur les données financières (Exigence 4), et que les pays peuvent librement divulguer des informations non financières (contextuelles) de façon systématique, sans devoir en faire la demande.

Compte tenu de ces difficultés, la circulation du message selon lequel l'élaboration de Rapports ITIE exhaustifs n'est plus l'approche par défaut pour mettre en œuvre l'ITIE nécessite du temps, des mesures incitatives appropriées et des exemples de solutions pratiques.

### **3. Temps disponible et mesures incitatives**

Les échéances de rapportage et de Validation encouragent les Groupes multipartites à prioriser le travail de rapportage afin d'appliquer les mesures correctives et d'éviter une suspension. Le rapportage ITIE absorbe le temps et l'attention des secrétariats nationaux et des Groupes multipartites, qui remettent à plus tard les préparatifs liés aux divulgations systématiques. Après la publication d'un Rapport ITIE, les Groupes multipartites s'attachent à diffuser ses conclusions et débutent souvent les démarches de recrutement de l'Administrateur Indépendant qui se chargera du prochain Rapport ITIE, afin de s'assurer de respecter l'échéance de rapportage annuelle.

La Validation s'ajoute à cette charge de travail et l'obtention d'une évaluation concluant à des progrès « globalement satisfaisants » fait l'objet de fortes pressions. Souvent, l'intégration des divulgations est perçue comme un exercice « tout ou rien » et considérée comme « un point à étudier une fois la conformité atteinte ». Il s'avère donc difficile d'amener les parties prenantes à faire évoluer le cycle de rapportage de façon à passer progressivement aux divulgations systématiques.

### **4. Financement et capacités**



En plus d'être souvent jugée trop difficile et onéreuse, l'intégration nécessite une aide technique et financière qu'il est difficile d'obtenir. Même si les divulgations systématiques devraient réduire le coût de la mise en œuvre de l'ITIE au fil du temps, la transition nécessite de réaffecter des ressources. Dans plusieurs cas, l'examen des pratiques d'audit et d'assurance par les Administrateurs Indépendants reste insuffisant dans les Rapports ITIE, comme le montrent les [résultats des Validations effectuées entre 2016 et 2019](#)<sup>3</sup>. Les entités de l'État et les entreprises qui possèdent les données n'ont pas toutes la même aptitude à les divulguer. Par exemple, certaines n'ont pas de site Internet. Les outils de collecte des données et les registres en ligne peuvent être coûteux à créer et nécessitent d'être tenus à jour. Lorsque les Groupes multipartites n'ont pas participé dans le détail aux activités de cadrage, de collecte des données et d'analyse, leur connaissance des aspects techniques des mécanismes de divulgation des différentes institutions est plutôt rudimentaire. La conception de systèmes de divulgation modernes nécessite une expertise que les secrétariats nationaux et les Groupes multipartites n'ont pas nécessairement.

## 5. Qualité des données et faiblesse institutionnelle

Dans bon nombre des pays de l'ITIE, les données relatives aux revenus et aux paiements ne s'appuient pas sur des états financiers audités par une partie externe. Cela ne facilite pas le passage du rapprochement vers une divulgation pleinement intégrée. Cependant, cela n'empêche pas d'adopter la divulgation systématique pour d'autres types de données ou de divulguer systématiquement des données non auditées qui seront vérifiées par la suite. Les difficultés liées à la fiabilité des données peuvent contribuer à donner l'impression aux pays qu'ils ne sont pas « prêts » pour passer à la divulgation systématique.

Dans la plupart des pays, la lenteur des progrès accomplis dans la mise en place des divulgations systématiques découle d'une combinaison de ces cinq facteurs. La **Norvège** est le seul pays à avoir pleinement intégré les divulgations de l'ITIE. Cette situation découle davantage des mécanismes de divulgation préexistants que de la mise en œuvre de l'ITIE. Dans certains pays, comme la **Zambie**, l'objectif de divulgation systématique bénéficie d'un soutien politique et d'un engagement général des entités de l'État, mais les échéances de rapportage freinent les progrès. Le Bureau du vérificateur général de la Zambie s'est engagé à assumer certaines des fonctions de l'Administrateur Indépendant afin de garantir la fiabilité des données. Le renforcement des capacités a toutefois été repoussé en raison des échéances de rapportage intervenant en fin d'année. L'**Ouganda**, qui compte parmi les pays de sensibilisation de l'ITIE, travaille actuellement à l'élaboration d'un système dans lequel les institutions supérieures de contrôle des finances publiques assureraient les services des Administrateurs Indépendants dès le début.

Dans toutes les régions, il existe des exemples encourageants montrant une progression partielle dans la mise en place de la divulgation systématique. Bon nombre de pays divulguent régulièrement et ponctuellement des données sur les licences par le biais d'un portail en ligne interactif. Grâce aux obligations internationales fixées par les Nations Unies concernant les

---

<sup>3</sup> Document du Comité de Validation 7-4-B – Examen des résultats des Validations 2016-2019

comptes nationaux et les échanges commerciaux<sup>4</sup>, les données relatives à la production, aux exportations et à la contribution du secteur extractif à l'économie sont au moins partiellement divulguées de façon systématique. L'**Ukraine** a été l'un des premiers pays à créer un registre public des bénéficiaires effectifs. Certains pays comme le **Kazakhstan** et l'**Arménie** ont créé des portails en ligne pour faciliter les déclarations sur les revenus et les paiements. La **République dominicaine** et l'**Allemagne** publient leurs Rapports ITIE sur un site Internet qui contient des liens vers des informations accessibles ailleurs. Dans ces pays, l'Administrateur Indépendant n'a plus eu qu'à rapprocher les paiements et les revenus. Des études de faisabilité sur l'intégration ont été ou sont actuellement réalisées dans des pays comme l'**Arménie**, l'**Indonésie**, le **Kazakhstan**, le **Kirghizistan**, la **Mauritanie**, la **Mongolie**, les **Philippines**, le **Sénégal** et le **Timor-Leste**.

## 6. Accélération des divulgations systématiques et mise en place de projets pilotes autour de méthodes alternatives

Conformément aux objectifs et mesures convenus dans le [plan de travail 2020 du Secrétariat](#), les activités d'appui à la mise en œuvre suivantes sont proposées pour accélérer les divulgations systématiques :

- **Relancer et recadrer le travail d'intégration de l'ITIE.** Dans plusieurs pays, l'intégration des divulgations est perçue comme un exercice « tout ou rien » et considérée comme « un point à étudier une fois la conformité atteinte ». D'après la stratégie de communication du Secrétariat international, le problème de la lenteur de réalisation de la divulgation systématique doit être abordé en mettant en avant les exemples de réussite parmi les déclarations effectuées par les États et les entreprises en vertu de la nouvelle Norme. Une révision des documents d'orientation et de formation de l'ITIE est aussi en cours pour souligner la possibilité de mettre en œuvre la divulgation systématique de façon progressive en adoptant des mesures rentables conformes aux priorités nationales et aux Exigences ITIE. Il est primordial de définir plus clairement les attentes des entreprises et les exemples de meilleures pratiques en matière de divulgation systématique.
- **Faire appel aux Groupes multipartites.** Cette demande parallèle a donné l'impression que l'intégration de la divulgation comportait des risques, dont celui de réduire l'importance des Groupes multipartites (et des secrétariats nationaux). L'expérience en la matière démontre le contraire, à savoir que la transition vers une divulgation systématique s'appuie sur l'engagement et le travail de supervision crucial du Groupe multipartite. Ce travail d'intégration renforce le lien entre l'ITIE et d'autres réseaux et projets de réformes, et peut ouvrir de nouvelles possibilités d'appui et de financement. Il permet aussi au Groupe multipartite de reconsidérer son rôle en matière de diffusion des informations et de promotion du débat public (en plus de la production des Rapports). Une révision des supports d'orientation et de communication de l'ITIE est en cours pour mettre en avant ces possibilités.
- **Renforcer le rapportage ITIE et réduire les coûts.** Les pays de mise en œuvre (et les

---

<sup>4</sup> Voir la [base de données des Nations Unies sur les systèmes de comptabilité nationaux](#), la [base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises](#) et la [base de données de l'Organisation mondiale du commerce](#)

organisations qui les soutiennent financièrement) ont clairement fait état des difficultés rencontrées dans le processus de déclaration ITIE. D'autres efforts sont nécessaires pour renforcer l'efficacité et la rentabilité du processus. Les Termes de Référence standard applicables au rapportage ITIE (récemment révisée) offrent une latitude considérable aux Groupes multipartites et aux secrétariats nationaux pour réduire la complexité et le coût du rapportage ITIE. Ceux-ci peuvent notamment clarifier le périmètre afin d'exclure les Exigences qui ne sont pas applicables ou significatives ; fixer des définitions et des seuils adéquats concernant la matérialité ; améliorer les communications avec les entités déclarantes ; aligner les calendriers de rapportage avec les autres activités relatives aux audits et à la conformité ; et rationaliser la collecte des données. La nouvelle première page des Termes de Référence standard souligne cette flexibilité. Plusieurs pays de l'ITIE cherchent comment accélérer la collecte de données et renforcer la collaboration avec les institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

- **Cartographier les progrès pays par pays.** Le Secrétariat continuera d'examiner les progrès accomplis dans les pays de l'ITIE pour mettre en place des divulgations systématiques concernant les principaux points abordés dans la Norme ITIE. Le nouveau modèle approuvé de données résumées facilitera ce travail.
- **Aider en priorité les pays qui s'engagent dans la mise en place des divulgations systématiques.** Le Secrétariat aidera les pays de mise en œuvre à planifier la transition vers la divulgation systématique. La collaboration avec les principaux acteurs, comme les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, le secteur minier, les régulateurs du pétrole et du gaz, les bureaux de statistiques et les autorités fiscales, peut aider à obtenir un soutien et à s'assurer que les institutions concernées participent au processus ITIE. Les programmes régionaux d'apprentissage par les pairs et de mentorat peuvent aussi aider à tirer profit de la dynamique présente dans certains pays et à surmonter le scepticisme. Les membres engagés du secrétariat national ou du Groupe multipartite pourraient suivre des formations pour renforcer leurs capacités et leurs connaissances en matière de divulgation systématique.

La Norme ITIE 2019 permet aux pays de mise en œuvre de s'écarter des Termes de Référence standard applicables au rapportage ITIE avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration. L'Exigence 4.9 autorise aussi le Conseil d'administration à approuver des procédures de rapportage alternatives. L'examen des Rapports ITIE effectué en 2019 a fait ressortir plusieurs façons d'améliorer l'efficacité du rapportage ITIE. Certains pays sont toutefois réticents à abandonner les méthodes de rapportage actuelles, particulièrement lorsqu'ils rencontrent des difficultés pour tenir les échéances de déclaration et de Validation. Les pays qui ont récemment publié des Rapports ITIE pourraient accepter de revoir leurs pratiques de rapportage.

**Le Comité de Mise en oeuvre recommande au Conseil d'administration de créer un projet pilote sous la supervision du Comité de Mise en œuvre. Dans le cadre de ce projet pilote, le Secrétariat international collaborerait avec les Groupes multipartites qui souhaitent élaborer d'autres méthodes de rapportage ITIE en s'appuyant sur la compilation et l'analyse des données divulguées de façon systématique.**

Dans les pays qui ont déjà bien avancé sur la divulgation systématique, la collecte de données par le biais de l'ITIE est de plus en plus redondante. Le rôle de l'Administrateur Indépendant pourrait désormais consister à : 1) compiler les informations divulguées par les entreprises et

entités de l'État (notamment sur les activités d'audit et d'assurance qualité) ; 2) identifier les lacunes, incohérences et irrégularités ; 3) collecter les données supplémentaires (au besoin) afin de constituer un Rapport ITIE complet.

L'Administrateur Indépendant pourrait se charger d'évaluer la conformité des entités déclarantes à la Norme ITIE, ainsi qu'aux recommandations (le cas échéant) sur les priorités à suivre pour améliorer les pratiques de divulgation, résoudre les problèmes de qualité des données et accroître l'accessibilité des données.

Comme indiqué ci-dessus, cette approche n'est aucunement une logique « tout ou rien ». Le projet pilote devrait envisager un vaste éventail de contextes et de conditions. Il est possible d'imaginer une application secteur après secteur ou une approche hybride combinant un rapportage ITIE conventionnel et un système de déclaration systématique pour certaines Exigences.

En gagnant du temps sur la collecte de données, le Groupe multipartite pourrait se concentrer sur le rôle que ces informations peuvent jouer dans la promotion d'un débat public éclairé. Il serait possible d'encourager les Groupes multipartites à coordonner plus activement les analyses et le travail de diffusion qui vise à influencer les décideurs et à communiquer les informations à différents utilisateurs.

Il est aussi nécessaire de trouver les méthodes (et normes professionnelles) qui soutiendraient ce travail, afin de définir les rôles et responsabilités des entités déclarantes, du Groupe multipartite, de l'Administrateur Indépendant et du secrétariat national. Les implications en termes de coût doivent être attentivement examinées, notamment le coût de recrutement de l'Administrateur Indépendant et les coûts subis par les entités déclarantes. Il est proposé que le Comité de Mise en œuvre supervise ce travail de recherche, et qu'un point sur la situation soit préparé à l'approche de la réunion du Conseil d'administration de l'ITIE qui aura lieu en juin. Le Comité de Mise en œuvre pourra également déterminer la possibilité pour les pays participant au projet pilote de bénéficier d'un délai supplémentaire afin qu'ils puissent respecter les échéances de rapportage et de Validation.